

Dans quelle mesure les monnaies complémentaires et solidaires peuvent-elles soutenir le développement des circuits courts et de proximité ?

- Comment fonctionnent les monnaies, cadre Juridique
- Comment développer ces initiatives ?

BIOCOOP : Le réseau Biocoop a intégré le projet Heol il y a 1,5 an soit 6 mois avant le lancement de l'Heol. D'abord parce que Mélanie Borel croyait dans ce projet, il s'agit d'un investissement personnel dans un projet, elle l'a porté devant la direction, il a fallu démontrer l'intérêt au-delà de la démarche de Biocoop (travail avec les producteurs, bio...). Heol permet de travailler avec de nombreux acteurs différents, particuliers, entreprises... en restant connecté au niveau local. Les MLC sont des outils qui provoquent des discussions, des contradictions, elles permettent de se faire entendre, d'avoir un peu plus de poids. Il y a 6 000 Heol en circulation ce qui est peu (tout en sachant qu'il est difficile d'apprécier si c'est vraiment peu ou si c'est normal). Cela a au moins le mérite d'exister, de se poser la question sur ce à quoi sert une monnaie (l'échange, l'interdépendance...).

Les MLC sont entièrement « légales ». Au niveau comptabilité, il a fallu s'organiser, trouver le bon système qui ne soit pas trop contraignant (premier test : agir comme avec les tickets restaurant, sans rendre la monnaie → freinait le développement de la monnaie, puis ensuite considérer 1Heol = 1 euros du coup rendu de monnaie en euros. Biocoop collecte beaucoup d'Heol mais n'en rend pas beaucoup à ses clients. Heol est en quelques sortes « au bout de la chaîne ».

Question pour l'année à venir : comment trouver la bonne taille pour cette monnaie ? Critère d'éligibilité (pour les associations et structures qui intègrent le réseau → trop restrictif à l'heure actuelle)

Abeille : au départ nos divers réseaux auxquels l'association appartenait ont beaucoup aidé à trouver les premiers partenaires de l'Abeille. Il suffisait de faire une campagne d'information/ sensibilisation sur l'intérêt de la MLC : renforcer la vie, l'économie locale, retrouver une identité locale. Les réseaux amis sont souvent peu favorables à la dynamique de mondialisation et adhèrent donc facilement à ce type de projet. Ensuite, l'association a élargie le type de structures approchées (plus difficile). Aujourd'hui, une centaine de structures adhèrent au projet (grâce notamment à un emploi salarié dans l'association qui œuvre pour développer la monnaie). Le phénomène s'étend et aujourd'hui ce sont les entreprises qui font la promotion du projet auprès d'autres. Le démarchage par l'association elle-même est donc réduit.

L'Abeille existe depuis 3 ans. Développer une monnaie demande beaucoup de temps, il faut mettre en place des actions de communication, aller à la rencontre des entreprises...

NB : les comptabilités complexes des collectivités freinent l'expansion des MLC dans les collectivités locales même si les élus sont favorables à ces initiatives. Cela demande beaucoup de temps.

Au niveau du Réseau SOL : le SOL violette Toulouse → implication très forte de la maire. Implication que l'on retrouve également dans le projet lancé à Rennes pour le Galleco. A Toulouse le projet a été discuté pendant un an lors de débats citoyens pour décider de la vision, la construction du projet... A ce moment-là, la mairie de Toulouse a appuyé cette dynamique en appuyant les associations qui animaient le débat. Quand le SOL violette a été lancé, la mairie de Toulouse a nanti des SOL et les a donné à des chômeurs en complément des aides qu'ils touchaient pour permettre à ces gens d'avoir accès à des boutiques dans lesquelles ils n'iraient pas naturellement et permettre de réintégrer ces personnes dans la réflexion collective en cours → réappropriation de la citoyenneté.

Le Sol a démarré très vite (+de 100 prestataires en un an, 600 adhérents) car il y a eu une réelle animation pour faire comprendre, éduquer, développer le réseau...

Rennes : c'est un choix politique de mettre en place une MLC (pour soutenir Ess) et c'est également un choix politique de faire un projet participatif (comités locaux...).

Biocoop Brest est comptoir Heol (pour échanger des euros contre des Heol). Le problème c'est que l'Heol revient directement dans la caisse de Biocoop car les particuliers passent au comptoir puis font leurs courses dans Biocoop et les utilisent.

Les MLC proposent que les monnaies perdent de la valeur régulièrement pour : favoriser la circulation de la monnaie, éviter l'épargne et éviter la théorisation. Ex : à Heol la monnaie perd 2% de sa valeur lors de la fonte. Il s'agit d'une contribution payée par l'utilisateur de la monnaie qui n'aurait pas utilisé sa MLC avant la fonte. Il s'agit de changer le rapport à la monnaie qui, actuellement, est perçue comme valorisée avec le temps. Il faut se rendre compte que si la monnaie ne prend pas de valeur, elle en gagne beaucoup en circulant car elle crée de la richesse localement. Il suffit d'expliquer aux utilisateurs la contribution (fonte).

Où vont les 2% ? La fonte permet d'avoir des recettes et de participer au financement un projet (notamment l'animation)

La conversion est également soumise à participation des utilisateurs (environ 2% en moyenne)

Adhésion Heol : 50 euros pour les structures, Prix libre pour les utilisateurs

Adhésion Abeille : les prestataires adhèrent librement (entre 50 et 500 euros). L'adhésion pour les utilisateurs est de 20 euros pour l'année mais comprend d'autres activités (conférences...) ou 5 euros pour ceux qui sont en difficulté. En général les personnes sont très engagées et du coup soutiennent le projet.

Adhésion SOL : particulier : 10 euros, 100 euros pour les structure (le chiffre dépend du CA), réflexion en cours car certaines structures trouvent que 100 euros c'est trop. L'objectif est d'arriver à un budget avec une part d'autofinancement suffisante.

Où va l'argent récolté aux comptoirs d'échanges ? L'Adess réceptionne les euros et les mets sur un compte bancaire (livret) à la Nef, ce qui constitue la réserve légale. Les structures qui portent une MLC ont l'obligation d'avoir l'équivalent en euros disponible. En général l'acteur bancaire partenaire est également investi dans l'Ess et subventionne des projets.

Les euros sont déposés à la banque ce qui permet de rassurer les utilisateurs s'ils ont besoin de récupérer leur euros.

Il n'y a pas de lois pour encadrer les MLC, ces monnaies sont légitimes mais pas légales dans le sens juridique du terme car non encadrées. Le fonds de garantie mis en place par les structures est une sécurité.

Patrick Viveret explique : s'adosser à l'euro permet de monter qu'une MLC peut fonctionner dans un tissu local et si des problèmes financiers interviennent et l'euro se voit menacé, les personnes se rendraient compte que celui-ci n'est pas si indispensable pour le niveau local.

Les MLC garde le fonds de garantie (la possibilité d'échanger la MLC contre l'euro) ce qui permet de répondre à l'Etat qui se poserait des questions, il s'agit de rester dans un cadre légal (titre de service et bons d'achats). La négociation avec les banques pour qu'elles travaillent dans le même sens que les MLC est un pas de plus.

On peut imaginer un fonds de garantie de 50%, ce qui permettrait d'utiliser le reste de l'argent pour développer des projets, comme cela se fait déjà au Brésil dans les banques communautaires mais il est encore un peu tôt en France pour ce type de fonctionnement.

Les différences entre le jeu, le sol, le SEL ?

- Le JEU (jardin d'échange universel) est une monnaie temps qui a démarré après le SEL mise en place en 97/98, elle permet aussi d'échanger des biens. Elle nécessite une animation très forte pour mettre en relation les offres et les demandes → ensuite : autogestion totale de la part des utilisateurs.
- Le SEL : ce sont des échanges biens, services et connaissances de manière limitée, ponctuelle et locale. On ne peut pas payer un boulanger, un boucher... Un catalogue existe, les particuliers se font des « chèques » entre eux le troisième volet du chèque est envoyé au SEL pour la comptabilité.
- SOL : Pour les actes marchands, monnaie qui se crée au moment de l'échange, du fait de l'échange (monnaie de crédit mutuel « entre nous »).

Les architectures derrière ces monnaies sont différentes, tout comme leur organisation et leur gradation dans la notion d'échange.

Comptabilité :

Les Heol ne circulent pas s'ils sont distribués et récupérés au même endroit (problématique de Biocoop Brest par exemple). Pour cela, il faut que les producteurs acceptent le paiement en Heol, mais le paiement en espèce par Heol ne permet pas d'avoir de trace comme un virement, il faut que les producteurs passent chez Biocoop et récupèrent une reconnaissance de dette. D'autre part en termes de comptabilité, il faut gérer la caisse : on ne sait pas ce qui sort et rentre de la caisse chaque jour. A Toulouse le SOL scanne les monnaies ce qui permet de tracer leur parcours (possible grâce à trois emplois à temps plein), le processus est lourd, le SOL réfléchit à une autre solution (boîtier électronique). Les billets sont tous numérotés. Chez Biocoop Brest, dans la comptabilité, n'apparaissent que des euros car c'est impossible dans l'encaissement de différencier l'encaissement Heol et euros (à cause du logiciel de caisse).

Depuis un an, Biocoop a échangé deux fois 4000 Heol à l'Adess (et paie les 2% de reconversion). D'où l'intérêt pour Biocoop d'élargir le nombre de structures adhérents (ex : cinéma les studios?)

Les moyens concrets qui vont permettre de développer ce type d'initiatives pour qu'elles soient un support au développement des circuits courts et de proximité sur nos territoires.

Adess :

- Accompagnement logistique (Heol numérique grâce au logiciel du sol violette en open source) pour éviter les transferts de malles de billets
- Accompagnement des structures accru avec une personne de plus à l'Adess
- L'Heol est une monnaie solidaire mais aussi citoyenne, les citoyens doivent s'emparer de la monnaie et la développer → manque d'appropriation du développement de cette monnaie sur Brest.
- Il faut communiquer (presse...)

Biocoop :

- Il faut mobiliser les élus, pour qu'ils soient moteurs, initiateurs

L'Abeille :

- La Fête de l'abeille a eu lieu en septembre avec une réunion inter-entreprises → souhait mise en place de réunion d'entreprise par secteur en 2013 pour faire en sorte que les entreprises se connaissent et échangent mieux (producteurs, fournisseurs, distributeurs...)
- L'animateur de l'association est prolongé un an de plus, il fait des permanences toutes les semaines chez des entreprises différentes
- Objectifs : organisation des premières assises des monnaies locales de France en mai 2013 à Villeneuve-sur-Lot.

SOL violette Toulouse :

- Amélioration technique → Sol numérique
- Développer l'action avec les collectivités territoriales pour que les services que nous payons aux collectivités puissent l'être en SOL
- Réflexion sur la gouvernance (actuellement il y a des collèges qui permettent des discussions entre pairs et un comité qui réunissait tout le monde mais cela devient trop grand et ne permet plus l'échange, la construction collective) → mise en place de comités locaux par quartier
- Réussir à toucher le public étudiant

Il y a un vrai débat : comment élargir l'utilisation des MLC pour ne pas rester entre militants ? Il faut trouver des moyens de toucher de nouveaux publics plus diversifiés. Faut-il utiliser l'appât du gain ? Les gens sont conservateurs, réticents au changement, il faut les accompagner.

Questions à traiter ultérieurement (par manque de temps) :

- La notion de territoire / local
- Convertibilité entre les monnaies de divers territoires (solidarité entre territoire)